

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

3^{ème} REUNION DE 2009

Séance du 26 juin 2009

CG 09/3^{ème}/I-22

GESTION DE LA DETTE

Par délibération en date du 23 juin 2008, vous m'avez délégué le pouvoir de procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à leur gestion, y compris les opérations de couverture des risques de change, et de passer à cet effet les actes nécessaires.

Conformément à l'article L3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai l'honneur de vous informer des opérations réalisées à compter du 23 juin 2008 :

a) budget principal : renégociation de quatre emprunts à taux variable en taux fixe,

- Caisse d'Epargne : contrats n° 2004220 et 2200485341
- Société Générale : contrats n° 15357 et 14284

b) budget annexe : pour financer les travaux de la Base de Plein Air et de Loisirs du Tarn et de la Garonne, un emprunt de 62 460 € a été contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations à taux fixe à 4,42 % pour une durée totale de 15 ans.

Les caractéristiques de ces prêts figurent dans les pièces jointes au présent rapport ainsi que dans les annexes du compte administratif de 2008.

Compte tenu des emprunts réalisés entre le 1er janvier et le 22 juin 2008, pour un montant de 21 millions d'euros (délibérations de la Commission Permanente du 28 avril 2008), des emprunts refinancés auprès de Dexia Crédit Local (délibération de la Commission Permanente du 26 mai 2008) et des opérations ci-dessus précisées, l'encours de la dette départementale au 31 décembre 2008 s'élève à **177 663 733,07 €** pour le budget principal et **2 559 590,93 €** pour la Base de Plein Air et de Loisirs du Tarn et de la Garonne.

La capacité de désendettement (encours de la dette/épargne brute) est égale à six ans.

L'annuité 2008 de la dette se répartit ainsi :

	Budget Principal	Base de Plein Air et de Loisirs
– capital :	10 841 477,29 €	89 813,28 €
– intérêts :	<u>6 902 108,42 €</u>	<u>81 791,81 €</u>
	17 743 585,71 €	171 605,09 €

Concernant la structure de la dette départementale, je vous précise que :

1) pour le budget principal, celle-ci est constituée à 61,27 % de prêts à taux fixe, à 2,03 % de prêts à taux variable et à 36,70 % de prêts dits « structurés » ayant pour avantage de bénéficier d'un taux fixe moyen de 4,13 % et ce, jusqu'en 2010 inclus (ils n'ont donc pas été perturbés par la crise financière et bancaire du deuxième semestre 2008).

Le taux moyen est de 3,98 % pour une durée résiduelle de 19 ans 4 mois.

2) pour la Base de Plein Air et le Loisirs, la dette comporte 100 % de prêts à taux fixe avec un taux moyen de 3,57 % et une durée résiduelle moyenne de 17 ans.

Je vous saurais gré de me donner acte de la présente communication concernant la gestion de la dette 2008.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération de l'Assemblée départementale en date du 23 juin 2008, déléguant à Monsieur le Président le pouvoir de procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à leur gestion y compris les opérations de couverture des risques et de change et de passer à cet effet les actes nécessaires,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

– Prend acte de la communication relative à la gestion de la dette 2008.

Acte donné.

Le Président,